

Arrêtés fédéraux et ordonnances de l'Assemblée fédérale à publier ultérieurement

L'Assemblée fédérale a adopté, au cours de la session d'automne, les ordonnances et les arrêtés fédéraux suivants:

- Ordonnance de l'Assemblée fédérale du 4 octobre 2002 sur l'organisation de l'armée (Organisation de l'armée, OOrgA) (FF 2002 816);
- Ordonnance de l'Assemblée fédérale du 4 octobre 2002 portant modification de l'arrêté fédéral concernant l'administration de l'armée (FF 2002 816).

Ces ordonnances seront publiées dans le Recueil officiel des lois fédérales dès que le Conseil fédéral fixe la date de l'entrée en vigueur.

- Arrêté fédéral du 30 septembre 2002 concernant les aides financières à l'accueil extra-familial pour enfants (FF 2002 3925).

Cet arrêté fédéral sera publié dans la Feuille fédérale dès que la base légale sur laquelle il se fonde sera en vigueur.

15 octobre 2002

Chancellerie fédérale

Arrêtés fédéraux et ordonnances de l'Assemblée fédérale à publier ultérieurement

In	Bundesblatt
Dans	Feuille fédérale
In	Foglio federale
Jahr	2002
Année	
Anno	
Band	1
Volume	
Volume	
Heft	41
Cahier	
Numero	
Geschäftsnummer	---
Numéro d'affaire	
Numero dell'oggetto	
Datum	15.10.2002
Date	
Data	
Seite	6112-6112
Page	
Pagina	
Ref. No	10 126 659

Die elektronischen Daten der Schweizerischen Bundeskanzlei wurden durch das Schweizerische Bundesarchiv übernommen.

Les données électroniques de la Chancellerie fédérale suisse ont été reprises par les Archives fédérales suisses.

I dati elettronici della Cancelleria federale svizzera sono stati ripresi dall'Archivio federale svizzero.